

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 6 décembre 2019

Procès-Verbal

Présents : Mme Bange Tracy, M. Charvin Eric, M. Faure Thierry, M. Goujon Claude, Mme Keller Myriam, Mme L'Herbette Christine, M. Nanterme Bernard-Pierre, M. Reuter Bernard, M. Rey Jean-Marc, M. Rey Ludovic, M. Roy André, M. Sarteur Jean.

Absents : M. Brochet Pierre, Mme Jambon-Scheffer Ariane,

Pouvoirs donnés : M. Brochet Pierre donne pouvoir à Mme Bange Tracy
Mme Jambon-Scheffer Ariane donne pouvoir à M. Goujon Claude

Arrivée de Madame L'Herbette à 20h32

Arrivée de Madame Bange à 20h34

Secrétaire de séance : M. Nanterme a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Proposition arrêtés limitation de vitesse 20km/h aux quatre entrées et centre bourg
- 2- Proposition inscription budget général 2020 travaux sécurité (x4)

Entrée route de Culoz	Avrissieu
Senoy	Le Catton
- 3- Proposition d'inscription au budget du coût d'un 2^{ème} service à la cantine
- 4- Travaux salle des fêtes – Notification du marché à l'architecte
- 5- Travaux eaux pluviales et assainissement (1^{ère} tranche)

Nouveau montant de travaux
Projet d'emprunt
Plan travaux (impact sur les propriétés)
- 6- Renouvellement participation repas cantine collège de Culoz
- 7- Participation pour l'assainissement collectif (PAC) tarif 2020
- 8- Projet de convention d'objectifs et de financement « prestation de service contrat enfance et jeunesse » avec la caisse d'allocations familiales.
- 9- Repas des aînés
- 10- Devis
- 11- Courrier
- 12- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil du 06 décembre 2019 à 20h30 et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 8 novembre 2019. Aucune remarque n'étant faite, le premier point de l'ordre du jour est étudié :

1- Proposition arrêté limitation de vitesse 20km/h aux quatre entrées et centre bourg

Un large débat s'ouvre autour des limitations nécessaires. 20 aujourd'hui ? 30 ? voire 50 ? L'idée est de limiter la vitesse avec des aménagements car il s'agit de la sécurité des personnes. Des constats écrits de citoyens font apparaître de plus en plus d'actes d'incivilité qui peuvent mettre en danger la population à l'intérieur même du village.

Le point 2 est en lien avec le point 1

2- Proposition inscription budget général 2020 travaux sécurité (x4)

**Entrée route de Culoz
Senoy**

**Avrissieu
Le Catton**

Aux quatre secteurs proposés à l'ordre du jour du conseil municipal, deux sont ajoutés : Ardosset et déviation de Culoz (montée des courbettes) donc six secteurs concernés.

Entrée Route de Culoz

Senoy

Avrissieu

Le catton

Ardosset

Montée des courbettes

Le maire précise : « il y a nécessité de mettre à jour l'arrêté avec les vitesses d'aujourd'hui ». Le conseil donne son accord pour engager des travaux rapidement concernant la sécurité des personnes pour la somme de 100 000€ HT à prévoir sur le budget général de 2020. (15% de subventions sont espérés).

Vote à l'unanimité.

3- Proposition d'inscription au budget du coût d'un 2^{ème} service à la cantine

Monsieur le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint en charge de l'école et du périscolaire.

C'est une fiche de travail ouverte début juillet 2019 avec la directrice de l'école de Ceyzérieu.

Objet : Les maternelles mangeraient à 11h35 et quitteraient la cantine aux alentours de 12h15 sous la surveillance de deux professeurs des écoles qui les conduiraient en salle de sieste avant la reprise de leurs activités scolaires.

Rappel : Il n'existe qu'une seule salle de cantine accueillant des enfants de 3 ans à 10-11 ans de plus en plus nombreux puisque certains jours le chiffre de 63 à 64 enfants est atteint.

Conditions : pour atteindre cet objectif :

- Les maternelles seraient accompagnés de leurs deux professeurs volontaires. Evidemment rémunérées soit 4 jours à 45 minutes et avec repas gratuits sur 36 semaines de scolarité.
- Ce serait donc un deuxième salaire pour ces deux professeurs, salaires acceptés par le service financier de l'Académie de Bourg en Bresse.(Rendez-vous téléphonique pris en juillet 2019)
- Evidemment contrat avec toutes les charges sociales assurées par la mairie.
- Le calcul total conduit à une somme de près de 10 000€

Concernant le service à table des enfants : deux dames assureraient dès 11h35-40 ce service pendant que les deux professeurs consommeraient leur repas. Donc une autre organisation est à prévoir de 11h30 (fin des cours) à 13h30 (reprise des cours)

Autre rappel : Actuellement

Les surveillantes de cantine mangent de 11h à 11h25 puis surveillent le temps de récréation de 11h30-35 à 12h puis c'est le temps du repas pour tous.

Depuis deux mois, nous avons mis en place la formule suivante :

Les maternelles sont pris en charge par une seule dame. Leur référente, madame Cattelin avec son chariot (plus petit pour mieux circuler) dépose les plats pour les maternelles, puis aux alentours de 13h-13h05, ces enfants sont conduits à la garderie pour un temps de détente jusqu'au départ à 13h25-30 vers l'école avec tous.

Cette nouvelle organisation semble satisfaisante mais répond-elle à l'appellation deuxième service qui me semble-t-il est une autre notion ?

Le 1^{er} adjoint rappelle qu'au départ de cette réflexion, il ne s'agit pédagogiquement que de mettre en place une organisation plus proche des besoins des maternelles, c'est à dire des enfants de 3 ans puisque la loi, dès cette rentrée, oblige l'inscription à l'école des enfants de 3 ans.

Nous avons compris qu'il y aurait une incidence financière sur le prix du repas.

Mais jusqu'où pouvons-nous aller ?

Il serait peut-être nécessaire d'associer les premiers acteurs, avant toute décision, que sont les familles à cette réflexion. Qu'en pense le conseil ?

Faut-il mettre en place une commission pour travailler le sujet ? Le conseil municipal demande à Monsieur Nanterme de peaufiner le projet.

4- Travaux salle des fêtes – Notification du marché à l'architecte

Monsieur le maire procède à la lecture de la lettre de l'agence 01 et indique que le marché n'a pas été signé contrairement à certaines informations qui ont circulés faussement et il faut se positionner maintenant. Il tient à préciser qu'un seul architecte a répondu dans les délais impartis et que les honoraires demandés passent de 16 000€ à 15 000€ suite à une nouvelle négociation. La liste des architectes consultés par l'agence 01 chargée du dossier au nombre de 6 avait été consultées (voir tableau)

MAITRE D'OEUVRE	ADRESSES	TÉLÉPHONE	MAIL
Christian COMPAGNE Architecte DPLG	240 r Millières, 01390 SAINT ANDRE DE CORCY	04 72 26 89 39	christian.compigne@wanadoo.fr
Jack Mermet Architecte DPLG	42 Rue Saint Jean 01300 Belley	06 82 60 98 21	Jack.mermet@free.fr
CAP ARCHITECTURE	441 Grande rue 01700 Miribel	04 78 55 06 20	agence@caparchitecture.fr
J.C. TIVILLIER Architecte DPLG	Rue des buissières 38390 Parcieu Amblanieu	04 74 83 42 48	tivillierjc@wanadoo.fr
Ph. ARNAUD Architecte DPLG	330 rue de la croix rousse 01250 Bohas	04 74 51 86 90	philippearnaud.archi@orange.fr
R2A Architecte DPLG	32 rue des allouettes 69008 LYON	09 83 33 85 92	r.alardin@r2a-archi.fr

Les architectes régionaux connaissent l'appel d'offre mais peu sont intéressés par ce type de travaux dont les contraintes administratives sont très lourdes.

Le maire rappelle aux conseillers que « seule la première tranche a été votée par le conseil municipal. La deuxième tranche sera effectuée en fonction des possibilités financières de la commune »

Le débat se poursuit avec l'insistance du rôle important des associations pour notre village. Monsieur le maire rappelle son initiative d'inviter Madame Maud Garcia, permanente du foyer rural, à toutes les réunions qui concernent les projets d'aménagement de la salle des fêtes afin d'assurer la liaison entre toutes les associations. Aucun retour n'a été fait à ce jour par les associations. Il est à noter que le foyer rural est le premier utilisateur de la salle des fêtes à titre gratuit comme pour toutes les associations.

5- Travaux eaux pluviales et assainissement (1^{ère} tranche)

Nouveau montant de travaux

Projet d'emprunt

Plan travaux (impact sur les propriétés)

Travaux d'assainissement : mise en séparatif du centre Bourg de Ceyzérieu	
Prestations	Prix total €/ HT
Travaux d'assainissement : mise en séparatif du centre Bourg de Ceyzérieu	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	8 325,00 €
Avant Projet et étude de 2 scénarios	6 400,00 €
Modélisation et dimensionnement du réseau d'eaux pluviales	5 700,00 €
Levé Topo	3 750,00 €
Dossier de demande de subvention	500,00 €
Enquêtes de branchement et tests colorants	10 000,00 €
Mesures de débit transitant sur le réseau	5 635,00 €
Matrise d'œuvre PRO ACT DET AOR	41 065,77 €
Etude Geotechnique	5 000,00 €
CSPS	2 000,00 €
Essais contrôle qualité	6 000,00 €
Travaux de mise en séparatif : tranchée en tranchée ouverte - EU	675 869,10 €
Travaux de mise en séparatif : tranchée en tranchée ouverte - EP	123 000,00 €
Travaux de mise en séparatif : technique sans tranchée - EU	149 532,00 €
TOTAL Travaux d'assainissement : mise en séparatif du centre Bourg de Ceyzérieu	1 042 776,87 €
Montant opération Totale €/HT	1 042 776,87 €
TVA20%	208 555,37 €
Prix TOTAL €/TTC	1 251 332,24 €

Le montant a été modifié à la hausse pour la première tranche de travaux. Il s'agit du montant total des travaux + ingénierie.

Le budget général devra assumer la partie eaux pluviales pour un montant de 143 000€ HT
Il faut bien noter l'existence d'emprunts sur le budget général : écoles + cantines-garderie.

Sur le budget de l'eau et de l'assainissement, la marge est plus importante puisqu'il n'y a pas d'emprunts. Le maire précise que les taux actuels sont faibles et qu'il faudrait en profiter.

La CCBS a été contacté afin de mutualiser une demande d'emprunts avec les communes qui ont également d'importants travaux à exécuter dans un domaine identique. Choix de la banque, durée de l'emprunt, négociation du taux.

Il est à noter aussi que les taux à court terme sont très intéressants aujourd'hui.

Monsieur Perrin, de l'agence de l'eau lors de la réunion du 22/01/2019 suggère qu'il faut lancer les travaux dès le début de l'année 2020, ce qui pourrait permettre des prix intéressants auprès des entreprises. Le montant des travaux de la première tranche est de 1 251 332,24€ (voir détails tableau ci-dessus)

6- Renouvellement participation repas cantine collège de Culoz

Il s'agit de la participation financière de la commune au prix du repas servi à la cantine du collège de Culoz où sont inscrits plusieurs enfants de Ceyzérieu.

Accord donné unanimement.

Il est précisé que seules deux communes participent à cet effort, Anglefort et Ceyzérieu

7- Participation pour l'assainissement collectif (PAC) tarif 2020

Il est à noter la même progression de 15% d'augmentation comme prévu initialement.

Le montant de la PAC pour 2020 sera de 1762.95€

Accord donné à l'unanimité.

8- Projet de convention d'objectifs et de financement « prestation de service contrat enfance et jeunesse » avec la caisse d'allocations familiales.

Il s'agit de la reconduction des conventions de 2017 et de 2019 concernant le contrat enfance et jeunesse avec la CAF.

Accord donné à l'unanimité.

9- Repas des aînés

Le premier adjoint rappelle la date retenue par le conseil municipal du 8 novembre : le dimanche 15 décembre 2019 à la salle des fêtes du village à partir de midi. Il distribue l'affiche du musicien chanteur retenu pour la somme de 220€.

Le prix du repas fourni par les 3 chapeaux est de 25€

Des problèmes de distribution du courrier ont été constatés :

- Délais plus de 10 jours pour des courriers de communes voisines (Béon, Artemare)
- Des erreurs de distribution

Il semble que le même effectif sera présent c'est à dire plus de 124 personnes.

Les artisans locaux du village sont retenus :

- Les 3 chapeaux pour le menu
- La boulangerie-pâtisserie Journet pour le pain, le vacherin et les choux
- Les viticulteurs voisins pour les vins et le pétillant
- L'épicerie Le Sérieux pour les produits de l'apéritif et le fromage

Enfin, il sera fait appel à tous les conseillers municipaux pour les différents services habituels (tableaux envoyés).

10 Devis

- Le soleil envahit la grande salle pendant les réunions au 1^{er} étage de la mairie et occasionne une gêne pour les participants. Le devis de 1019,50 € est accepté par le conseil municipal.

11-Courriers

- Concernant Orange: dossier transmis à tous les conseillers municipaux. La société orange s'engage à installer une antenne relais dans un délai de 12 mois maxi.

12- Questions diverses

- La commission environnementale chargée d'étudier l'utilisation des pesticides s'est réunie le 28/11/ 2019 en présence de mesdames Bange, Keller, L'Herbette et messieurs Brochet et Nanterme.

Mme L'Herbette fait remarquer la nécessité de prendre des mesures car il s'agit d'un problème de santé publique. Il est constaté la disparition de plus en plus d'oiseaux, d'abeilles, etc...

La proposition d'un arrêté du maire concernant les pesticides est refusée dans un premier temps, il sera demandé aux représentants du syndicat des agriculteurs une réunion par ailleurs acceptée par ce dernier. Chaque conseiller s'exprime.

- Concernant le PLU, Monsieur Rey Jean Marc intervient pour notifier son désaccord avec la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT à titre personnel et à titre de conseiller municipal, en particulier concernant le hameau de Samissie. Monsieur le Maire précise que nous sommes à la réunion de travail numéro 6 et que pour le moment aucune décision n'a été prise, qu'un registre du PLU est à la disposition de tous les administrés pour notifier toutes leurs remarques. Des réunions publiques sont prévues, un commissaire enquêteur pourra recevoir toutes les remarques ou contestations éventuelles.
- Messieurs Nanterme et Sarteur interviennent au sujet des impayés.
Quant à la garderie et la cantine au 29.11.2019 ces impayés se montent à 9395,92€. Les factures d'octobre payables au 22.12.2019 font apparaître la somme de 4137.80€. Si cette dernière est honorée par les familles, il ne restera plus que 5258.12€ à faire rentrer dans la trésorerie.
- **Quant aux impayés de l'eau.** La somme de 2600€ a été honorée depuis le dernier conseil municipal. Il faut conclure que les rentrées d'argent s'effectuent concernant ces 3 secteurs.

A ce jour la trésorerie de la commune se monte à 610 000€

Fin de séance à 22h30.

**A Ceyzérieu, le 13/12/2019
Le Maire, Bernard REUTER**